

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 20 décembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 2 p. (416r, 417r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 20 décembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/46094>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 décembre 1872](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur l'expertise : Godin informe Cresson que la première visite des experts a eu lieu le lundi passé et que la seconde aura lieu le lundi suivant. Il l'avertit qu'il ira discuter avec lui de l'affaire le lendemain matin en retournant à Guise. Il lui envoie la copie de l'appel du jugement par Esther Lemaire à la date du 14 décembre, lui signale que Delpech est son avoué à Amiens et lui demande ce qu'il faut faire à ce propos.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Famillistère : usine](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 07/03/2025

Versailles 20 x^{me} 98

cher Monsieur Cresson,

Les experts ont rendu leur première visite lundi dernier à l'usine ; une seconde réunion aura lieu lundi prochain à l'heure. Les experts ont été invités appeler à cette seconde réunion les avocats des parties paroissiales d'Amiens, c'est-à-dire, paroisi'il leur a semblé qu'ils ne pourraient procéder aux préliminaires de l'expertise sans entendre développer précisément l'ensemble des faits qui motivent leur intervention.

J'irai demain matin déjeuner avec vous de tout cela au restaurant à Guise.

Verait-ce le cas pour
vous de nous y priver?...
aussi? Je vous envoie
joint à cette lettre, copie
de l'appel du procureur
qui fait M^e Gadis à la
date du 16 de ce mois.

M. Delpech est mon
avocé à Amiens, n^e pas de
vous faire d'autre chose
que d'en faire en cette
circonstance.

Agreez, je vous prie,
cher Monsieur, l'assurance
de mes meilleures sentiments.

Gadis